
RESUME

**de la réunion du Conseil de Saint-Louis Agglomération
qui s'est tenue au Centre de Secours Principal des Trois Frontières à
Saint-Louis le 28 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 21 du mois de mars à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Sierentz, Hégenheim, Hésingue, Rosenau, Landser, Hagenthal-Le-Bas, Schlierbach, Leymen, Buschwiller, Attenschwiller, Folgenschbourg, Uffheim, Rantzwiller, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Ranspach-Le-Bas, Hagenthal-Le-Haut, Michelbach-Le-Haut, Ranspach-Le-Haut, Koetzingue, Steinbrunn-Le-Haut, Kappelen, Waltenheim, Neuwiller, Wahlbach, Magstatt-Le-Bas, Geispitzen, Zaessingue, Knoeringue, Brinckheim, Stetten, Magstatt-Le-Haut, Liebenschwiller, élus pour former le Conseil de Saint-Louis Agglomération, se sont réunis dans l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 22 mars 2018 par Monsieur Alain GIRNY, Président.

Présents

Délégués de Saint-Louis

- M. Jean-Marie ZOELLE, Maire, à partir du point 2**
- Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire**
- M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire**
- Mme Elisabeth GRAVA, Adjointe au Maire**
- Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire**
- M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire**
- Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire**
- M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire**
- Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale**
- M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal**
- M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal**
- M. Pascal DURIATTI, Conseiller Municipal**

Délégués de Huningue

- M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire**
 - Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire**
 - Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire**
 - M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire**
 - M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal**
-

Délégués de Kembs

- M. Gérard KIELWASSER, Maire
- M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire
- Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire

Délégués de Blotzheim

- M. Jean-Paul MEYER, Maire
- Mme Sandrine SCHMITT-MEYER, Adjointe au Maire
- M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire
- M. Philippe PETER, Conseiller Municipal

Délégués de Village-Neuf

- M. Bernard TRITSCH, Maire
- Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire
- M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim

- Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale
- M. Jérôme NOEGLENN, Conseiller Municipal

Déléguée de Sierentz

- Mme Catherine BARTH, Adjointe au Maire

Délégués de Hégenheim

- M. Thomas ZELLER, Maire
- Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire
- Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Adjointe au Maire

Délégué de Hésingue

- M. Gaston LATSCHA, Maire

Déléguée de Rosenau

- Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire

Délégué de Landser

- M. Daniel ADRIAN, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Bas

- M. Gilbert FUCHS, Adjoint au Maire

Délégué de Schlierbach

- M. Bernard JUCHS, Maire

Délégué suppléant de Buschwiller

- M. Roger OBERMEYER, Adjoint au Maire

Délégué d'Attenschwiller

- M. Denis WIEDERKEHR, Maire

Délégué de Uffheim

M. Christian MARTINEZ, Maire

Délégué de Rantzwiller

M. Clément SIBOLD, Maire

Délégué de Wentzwiller

M. Fernand SCHMITT, Maire

Délégué de Helfrantzkirch

M. Yves TSCHAMBER, Maire

Déleguée suppléante de Ranspach-Le-Bas

Mme Sandra MUTH, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Haut

M. Pierre PFENDLER, Maire

Délégué de Ranspach-Le-Haut

Mme Catherine BUBENDORFF, Maire

Déleguée suppléante de Koetzingue

Mme Mireille HELL, Adjoint au Maire

Délégué suppléant de Steinbrunn-Le-Haut

M. Denis WACH, Maire

Délégué de Kappelen

M. Gérard BURGET, Maire

Déleguée suppléante de Waltentheim

Mme Valérie KUNTZ, Adjoint au Maire

Déleguée suppléante de Neuwiller

Mme Caroline GROELLY, Adjointe au Maire

Délégué suppléant de Wahlbach

M. Raymond HENLIN, Adjoint au Maire

Délégué de Magstatt-Le-Bas

M. Lucien BRUNNER, Maire

Délégué suppléant de Geispitzen

M. Patrice SCHNEIDER, Adjoint au Maire

Délégué de Zaessingue

M. Roger ZINNIGER, Maire

Délégué de Knoeringue

M. André UEBERSCHLAG, Maire

Délégué de Brinckheim

M. Philippe GINDER, Maire

Délégué de Stetten

M. Jean-Luc MULLER, Adjoint au Maire

Délégué suppléant de Magstatt-le-Haut

M. Jean-Jacques BISSEL, Adjoint au Maire

Délégué suppléant de Liebenswiller

M. Christian KETTERLIN, Adjoint au Maire

A donné procuration :

Délégués de Saint-Louis

M. Jean-Marie ZOELLE, Maire, à M. Daniel SCHICCA, pour le point 1
Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire, à M. Philippe KNIBIELY
M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire, à M. Alain GIRNY
Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale, à Mme Pascale SCHMIDIGER
Mme Amal HOUDAF, Conseillère Municipale, à Mme Elisabeth GRAVA

Délégué de Huningue

M. Martin WELTE, Adjoint au Maire, à M. Jean-Marc DEICHTMANN

Délégué de Sierentz

M. Jean-Marie BELLIARD, Maire, à Mme Catherine BARTH

Délégué de Hésingue

M. Daniel LANG, Adjoint au Maire, à M. Gaston LATSCHA

Délégué de Rosenau

M. Thierry LITZLER, Maire, à Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON

Excusés

Délégués de Saint-Louis

M. Matthieu DUTOUR, Conseiller Municipal
Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale

Déléguée de Kembs

Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire

Délégué de Bartenheim

M. Jacques GINTHER, Maire

Délégué de Sierentz

M. Benoît MARICHAL, Conseiller Municipal

Délégué de Leymen

M. Patrick OSER, Maire

Déléguée de Buschwiller

Mme Christèle WILLER, Maire

Délégué de Folgenschbourg

M. Max DELMOND, Maire

Délégué de Michelbach-le-Bas

M. Henri MATTES, Maire

Déléguée de Ranspach-le-Bas

Mme Catherine TROENDLE, Conseillère Municipale

Délégué de Michelbach-le-Haut

M. André WOLGENSINGER, Maire

Délégué de Koetzingue

M. Guy UEBERSCHLAG, Adjoint au Maire

Délégué de Steinbrunn-Le-Haut

M. Vincent STRICH, Maire

Délégué de Waltentheim

M. Jean-Louis SCHOTT, Maire

Délégué de Neuwiller

M. Alain ESCALIN, Maire

Délégué de Wahlbach

M. André RUEHER, Maire

Délégué de Geispitzen

M. Christian BAUMLIN, Maire

Déléguée de Magstatt-le-Haut

Mme Florence HEITZ, Maire

Délégué de Liebenschwiller

M. Hubert MULLER, Maire

Assistent :

Services de Saint-Louis Agglomération

M. Claude DANNER

Mme Catherine WISS

M. Etienne HEINRICH

M. Fabien LARMENIER

Mme Stéphanie FUCHS

M. Jean-François VUILLEMARD

M. Bruno LUSY

M. Nicolas LEMAIRE

Mme Sophie THORAVAL

M. Florian GUTRON

M. Hubert VAXELAIRE
Mme Catherine GOUTTEFARDE
Mme Latifa LAKRAA
Mme Jessica LANG
Mme Virginie MERCIER

Monsieur GIRNY donne lecture de l'ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2018
2. Budgets Primitifs 2018
 - 2.1 Budget Principal
 - 2.1.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
 - 2.1.2 Approbation du Budget
 - 2.2 Budget annexe de l'assainissement
 - 2.2.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
 - 2.2.2 Approbation du Budget
 - 2.3 Budget annexe de l'eau
 - 2.3.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
 - 2.3.2 Approbation du Budget
 - 2.4 Budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères
 - 2.4.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
 - 2.4.2 Approbation du Budget
 - 2.5 Budget annexe de la zone d'activité à Attenschwiller
 - 2.5.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
 - 2.5.2 Approbation du Budget
 - 2.6 Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach
 - 2.6.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
 - 2.6.2 Approbation du Budget
3. Fiscalité Locale
 - 3.1 Vote des taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 - 3.2 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans les Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz et maintien de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) dans les Communes de l'ex-Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
4. Subventions 2018
5. Déchets : Budget annexe ordures ménagères - Admissions en non-valeur
6. Règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours
7. Pacte fiscal et financier de solidarité 2018/2020
8. Octroi d'une garantie à DOMIAL pour un prêt PSLA destiné à la location - accession de 12 logements à Blotzheim
9. Participation de la Ville de Saint-Louis aux travaux de prolongement de la ligne 3 du réseau de tram bâlois
10. Détermination d'un intérêt communautaire en matière de parc de stationnement
11. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité
12. Programme d'Investissements d'Avenir "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" (PIA TIGA) : adhésion à un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
13. Signature de l'additif à la convention de planification du projet 3Land 2016-17/2020 pour l'année 2018
14. Participation de Saint-Louis Agglomération à l'organisation du défi « Au boulot j'y vais à vélo » - Edition 2018

15. Conclusion d'une convention de prestation de service pour l'exploitation et la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique avec le Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs
16. Modification de l'état des effectifs
17. ZAC du Technoparc
Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC
18. Déchets
 - 18.1 Passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un point d'apport volontaire enterré (PAV) rue Kieffer à Saint-Louis
 - 18.2 Passation d'une convention de partenariat avec les communes membres dans le cadre de la Prévention des Déchets pour la collecte des textiles, linges et chaussures
19. Convention d'indemnisation pour perte de récolte dans le cadre des travaux de renforcement de la liaison AEP intercommunale entre Kappelen et Brinckheim
20. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 18 janvier 2017
21. Divers

Sur la proposition de M. Girny, le Conseil de Communauté désigne Mme Catherine BUBENDORFF, secrétaire de séance, M. Danner et Mme Wiss comme auxiliaires.

Rapporteur : M. Girny

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2018**
(DELIBERATION n° 2018-022)

Monsieur GIRNY demande si le procès-verbal de la séance du 21 février 2018 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

Rapporteur : M. Deichtmann

2. **BUDGETS PRIMITIFS 2018**
(DELIBERATION n° 2018-023)
 - 2.1 **Budget principal**
 - 2.1.1 **Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017**

Le Conseil de Communauté :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2017	60 048 570,96	60 843 806,34	+ 795 235,38
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2017)		3 072 053,22	+ 3 072 053,22
C = A + B	Solde de la section de fonctionnement 2017	60 048 570,96	63 915 859,56	+ 3 867 288,60

	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2017	22 788 608,30	27 626 133,57	+ 4 837 525,27
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2017)	3 728 945,51	131 159,63	- 3 597 785,88
F = D + E	Solde global d'exécution	26 517 553,81	27 757 293,20	+ 1 239 739,39
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2017	16 989 519,12	15 141 081,93	- 1 848 437,19
H = F + G	Solde de la section d'investissement 2017	43 507 072,93	42 898 375,13	- 608 697,80
I = C + H	Résultat cumulé 2017	103 555 643,89	106 814 234,69	+ 3 258 590,80

Affectation du résultat 2017	
Résultat global de la section de fonctionnement 2017	+ 3 867 288,60
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	+ 1 239 739,39
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	- 1 848 437,19
Besoin de financement de la section d'investissement	- 608 697,80
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	+ 608 697,80
Solde du résultat de fonctionnement	+ 3 258 590,80

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du Budget Principal.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-024)

2.1 Budget principal

2.1.2 Approbation du Budget

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget primitif principal 2018, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2018	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	63 777 160,80	63 777 160,80
Opérations réelles	58 877 808,41	60 460 220,00
Opérations d'ordre	4 899 352,39	58 350,00
Résultat reporté	0,00	3 258 590,80
Investissement	35 586 271,51	35 586 271,51
Opérations réelles	17 288 402,39	13 056 097,80
Opérations d'ordre	1 308 350,00	6 149 352,39
Restes à réaliser	16 989 519,12	15 141 081,93
Résultat reporté		1 239 739,39

Budget Total	99 363 432,31	99 363 432,31
Opérations réelles	76 166 210,80	73 516 317,80
Opérations d'ordre	6 207 702,39	6 207 702,39
Restes à réaliser	16 989 519,12	15 141 081,93
Résultat reporté	0,00	4 498 330,19

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal 2017.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION 2018-025)

2.2 Budget annexe de l'assainissement

2.2.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil de Communauté :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2017	4 795 663,20	5 143 968,20	+ 348 305,00
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2017)		333 838,32	+ 333 838,32
C = A + B	Solde de la section d'exploitation 2017	4 795 663,20	5 477 806,52	+ 682 143,32

	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2017	5 510 409,54	4 553 549,37	- 956 860,17
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2017)		2 037 470,96	+ 2 037 470,96
F = D + E	Solde global d'exécution	5 510 409,54	6 591 020,33	+ 1 080 610,79
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2017	1 889 145,01	394 000,00	- 1 495 145,01
H = F + G	Solde de la section d'investissement 2017	7 399 554,55	6 985 020,33	- 414 534,22
I = C + H	Résultat cumulé 2017	12 195 217,75	12 462 826,85	+ 267 609,10

Affectation du résultat 2017	
Résultat global de la section d'exploitation 2017	+ 682 143,32
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	+ 1 080 610,79
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	- 1 495 145,01
Besoin de financement de la section d'investissement	- 414 534,22
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	+ 414 534,22
Solde du résultat d'exploitation	+ 267 609,10

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe de l'assainissement.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-026)

2.2 Budget annexe de l'assainissement

2.2.2 Approbation du Budget

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget annexe de l'assainissement, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2018	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	5 637 619,10	5 637 619,10
Opérations réelles	2 624 619,10	4 725 010,00
Opérations d'ordre	3 013 000,00	645 000,00
Résultat reporté		267 609,10
Investissement	7 949 145,01	7 949 145,01
Opérations réelles	4 580 000,00	2 626 534,22
Opérations d'ordre	1 480 000,00	3 848 000,00
Restes à réaliser	1 889 145,01	394 000,00
Résultat reporté		1 080 610,79

Budget Total	13 586 764,11	13 586 764,11
Opérations réelles	7 204 619,10	7 351 544,22
Opérations d'ordre	4 493 000,00	4 493 000,00
Restes à réaliser	1 889 145,01	394 000,00
Résultat reporté	0,00	1 348 219,89

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du service assainissement.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-027)

2.3 Budget annexe de l'eau

2.3.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil de Communauté :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2017	1 006 376,42	1 032 931,36	+ 26 554,94
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2017)		757 277,99	+ 757 277,99
C = A + B	Solde de la section d'exploitation 2017	1 006 376,42	1 790 209,35	+ 783 832,93

	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2017	477 561,43	374 015,00	- 103 546,43
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2017)		480 403,17	+ 480 403,17
F = D + E	Solde global d'exécution	477 561,43	854 418,17	+ 376 856,74
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2017	102 828,39	36 800,00	- 66 028,39
H = F + G	Solde de la section d'investissement 2017	580 389,82	891 218,17	+ 310 828,35
I = C + H	Résultat cumulé 2017	1 586 766,24	2 681 427,52	+ 1 094 661,28

Affectation du résultat 2017	
Résultat global de la section d'exploitation 2017	+ 783 832,93
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	+ 376 856,74
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	- 66 028,39
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat d'exploitation	+ 783 832,93

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe de l'eau.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-028)

2.3 Budget annexe de l'eau

2.3.2 Approbation du Budget

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget annexe de l'eau, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2018	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 823 842,93	1 823 842,93
Opérations réelles	695 671,28	860 010,00
Opérations d'ordre	1 128 171,65	180 000,00
Résultat reporté		783 832,93
Investissement	1 556 828,39	1 556 828,39
Opérations réelles	1 259 000,00	0,00
Opérations d'ordre	195 000,00	1 143 171,65
Restes à réaliser	102 828,39	36 800,00
Résultat reporté		376 856,74

Budget Total	3 380 671,32	3 380 671,32
Opérations réelles	1 954 671,28	860 010,00
Opérations d'ordre	1 323 171,65	1 323 171,65
Restes à réaliser	102 828,39	36 800,00
Résultat reporté	0,00	1 160 689,67

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du service de l'eau.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-029)

2.4 Budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères

2.4.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil de Communauté :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2017	1 284 253,19	1 257 103,68	- 27 149,51
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2017)		148 522,49	+ 148 522,49
C = A + B	Solde de la section d'exploitation 2017	1 284 253,19	1 405 626,17	+ 121 372,98

	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2017	41 791,71	163 127,05	+ 121 335,34
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2017)	61 389,57		- 61 389,57

F = D + E	Solde global d'exécution	103 181,28	163 127,05	+ 59 945,77
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2017	70 692,06		- 70 692,06
H = F + G	Solde de la section d'investissement 2017	173 873,34	163 127,05	- 10 746,29
I = C + H	Résultat cumulé 2017	1 458 126,53	1 568 753,22	+ 110 626,69

Affectation du résultat 2017		
	Résultat global de la section d'exploitation 2017	+ 121 372,98
	Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	+ 59 945,77
	Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	- 70 692,06
	Besoin de financement de la section d'investissement	- 10 746,29
	Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	+ 10 746,29
	Solde du résultat d'exploitation	+ 110 626,69

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-30)

2.4 Budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères

2.4.2 Approbation du Budget

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2018	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 373 626,69	1 373 626,69
Opérations réelles	1 266 626,69	1 235 000,00
Opérations d'ordre	107 000,00	28 000,00
Résultat reporté		110 626,69
Investissement	186 192,06	186 192,06
Opérations réelles	81 500,00	13 246,29
Opérations d'ordre	34 000,00	113 000,00
Restes à réaliser	70 692,06	0,00
Résultat reporté		59 945,77

Budget Total	1 559 818,75	1 559 818,75
Opérations réelles	1 348 126,69	1 248 246,29
Opérations d'ordre	141 000,00	141 000,00
Restes à réaliser	70 692,06	0,00
Résultat reporté	0,00	170 572,46

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du Service d'enlèvement des ordures ménagères.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018 (DELIBERATION n° 2018-30)

2.4 Budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères

2.4.2 Approbation du Budget

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2018	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 373 626,69	1 373 626,69
Opérations réelles	1 266 626,69	1 235 000,00
Opérations d'ordre	107 000,00	28 000,00
Résultat reporté		110 626,69
Investissement	186 192,06	186 192,06
Opérations réelles	81 500,00	13 246,29
Opérations d'ordre	34 000,00	113 000,00
Restes à réaliser	70 692,06	0,00
Résultat reporté		59 945,77

Budget Total	1 559 818,75	1 559 818,75
Opérations réelles	1 348 126,69	1 248 246,29
Opérations d'ordre	141 000,00	141 000,00
Restes à réaliser	70 692,06	0,00
Résultat reporté	0,00	170 572,46

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du Service d'enlèvement des ordures ménagères.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-031)

2.5 Budget annexe de la zone d'activité à Attenschwiller

2.5.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil de Communauté :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2017	413 771,63	420 622,13	+ 6 850,50
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2017)	114 739,55		- 114 739,55
C = A + B	Solde de la section de fonctionnement 2017	528 511,18	420 622,13	- 107 889,05

	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2017	184 372,13	412 362,30	+ 227 990,17
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2017)		56 405,90	+ 56 405,90
F = D + E	Solde global d'exécution	184 372,13	468 768,20	+ 284 396,07
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2017	0,00	0,00	+ 0,00
H = F + G	Solde de la section d'investissement 2017	184,372,13	468 768,20	+ 284 396,07
I = C + H	Résultat cumulé 2017	712 883,31	889 390,33	+ 176 507,02

Affectation du résultat 2017	
Résultat global de la section de fonctionnement 2017	- 107 889,05
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	+ 284 396,07
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	+ 0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	+ 0,00
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	+ 0,00
Solde du résultat d'exploitation	- 107 889,05

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe de la zone d'activité à Attenschwiller.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-032)

2.5 Budget annexe de la zone d'activité à Attenschwiller

2.5.2 Approbation du Budget

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget annexe de la zone artisanale à Attenschwiller, dont la vue générale se présente comme suit :

	B.P. 2018	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	397 811,18	264 546,96
Opérations réelles	105 550,00	
Opérations d'ordre	184 372,13	264 546,96
Résultat reporté	107 889,05	
Investissement	264 546,96	468 768,20
Opérations réelles		
Opérations d'ordre	264 546,96	184 372,13
Restes à réaliser		
Résultat reporté		284 396,07

Budget Total	662 358,14	733 315,16
Opérations réelles	105 550,00	0,00
Opérations d'ordre	448 919,09	448 919,09
Résultat reporté	107 889,05	284 396,07

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la zone d'activité à Attenschwiller.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-033)

2.6 Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach

2.6.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil de Communauté :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2017	191 489,35	223 274,73	+ 31 785,38
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2017)		9 212,37	+ 9 212,37
C = A + B	Solde de la section d'exploitation 2017	191 489,35	232 487,10	+ 40 997,75

	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2017	73 765,60	117 708,74	+ 43 943,14
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2017)		21 207,89	+ 21 207,89
F = D + E	Solde global d'exécution	73 765,60	138 916,63	+ 65 151,03
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2017	145 294,00	39 584,50	- 105 709,50
H = F + G	Solde de la section d'investissement 2017	219 059,60	178 501,13	- 40 558,47
I = C + H	Résultat cumulé 2017	410 548,95	410 988,23	+ 439,28

Affectation du résultat 2017	
Résultat global de la section d'exploitation 2017	+ 40 997,75
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	+ 65 151,03
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	- 105 709,50
Besoin de financement de la section d'investissement	- 40 558,47
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	+ 40 558,47
Solde du résultat d'exploitation	+ 439,28

L'ensemble de ces montants est dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach.

BUDGETS PRIMITIFS 2018
(DELIBERATION n° 2018-034)

Rapporteur : M. Deichtmann

2.6 Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach

2.6.2 Approbation du Budget

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2018	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	259 010,00	259 010,00
Opérations réelles	142 510,00	212 570,72
Opérations d'ordre	116 500,00	46 000,00
Résultat reporté		439,28
Investissement	313 294,00	313 294,00
Opérations réelles	122 000,00	92 058,47
Opérations d'ordre	46 000,00	116 500,00
Restes à réaliser	145 294,00	39 584,50
Résultat reporté		65 151,03

Budget Total	572 304,00	572 304,00
Opérations réelles	264 510,00	304 629,19
Opérations d'ordre	162 500,00	162 500,00
Restes à réaliser	145 294,00	39 584,50
Résultat reporté	0,00	65 590,31

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach.

Rapporteur : M. Girny

Fiscalité Locale

(DELIBERATION n° 2018-035)

3.1 Vote des taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), de la taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

En 2017, le Conseil de Communauté avait décidé de fixer les taux de la TH, de la TFPB, de la TFPNB et de la CFE comme suit :

TH	:	5,20 % avec une durée d'IFP de 8 ans (2017 à 2024 inclus)
TFPB	:	3,60 % avec une durée d'IFP de 8 ans (2017 à 2024 inclus)
TFPNB	:	10,45 % avec une durée d'IFP de 8 ans (2017 à 2024 inclus)
T.C.F.E	:	24,85 % avec une durée d'IFP de 8 ans (2017 à 2024 inclus)

Pour 2018, le Bureau propose au Conseil de Communauté de maintenir ces taux et durées.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Rapporteur : M. Girny

Fiscalité Locale

(DELIBERATION n° 2018-036)

3.2 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans les Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz et maintien de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) dans les Communes de l'ex-Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Le Bureau propose, pour 2018 :

- de maintenir le mode de financement du service d'enlèvement des Ordures Ménagères par la REOM dans les 13 Communes de l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

et, compte-tenu, des différences de services rendus, notamment :

- une collecte hebdomadaire « bacs verts » et une collecte hebdomadaire « bacs beiges » dans les Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières
- une seule collecte hebdomadaire dans les 17 Communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz
- de maintenir à 11,49 % le taux de la TEOM dans les 10 Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.
- de maintenir à 10,98 %, le taux de la TEOM dans les 17 Communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Rapporteur : M. Girny

4. Subventions 2018

(DELIBERATION n° 2018-037)

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2018, il est proposé au Conseil de Communauté

- d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Economie - emploi - tourisme	2018/€
Enfance - Budget annexe - crèches de Ranspach-le-Bas et de Hagenthal-le-Bas	-
Enfance - DSP - crèche de Sierentz	206 981
Enfance - DSP - crèche de Landser	262 865
Foyers clubs d'Alsace (centre de loisirs ALSH)	60 300
Foyers clubs d'Alsace (animation jeunesse)	90 650
Anim'été	-
Amicale du Personnel de Saint-Louis Agglomération	282 000
Centre socio-culturel Saint-Louis	1 500

Ville de Saint-Louis - Aire d'accueil des gens du voyage	-
Ville de Huningue - Aire d'accueil des gens du voyage	-
APAMAD	5 903
APALIB	8 807
ADAJ - Pfarrhus	11 000
AFAPEI IME Bartenheim	15 300
IME - Atelier théâtre	-
Le CAP	10 000
Association Solidarité Femmes 68	4 000
ALSID	5 000
ADIL	23 000
ORIV	7 000
PLH - Soutien à l'accèsion à la propriété	27 000
Politique de la Ville (Divers à engager selon délibération spécifique)	30 000
Economie - emploi - tourisme	2018/€
Mission locale Sundgau 3 frontières	75 000
ACIFE	8 000
Pépinière d'entreprises - Budget annexe	106 500
HOLO 3	90 000
Sud Alsace Initiative	5 500
Fabrique à entreprendre	4 500
ACTECO 3F	-
Club des entrepreneurs - Pépinière d'entreprises	2 000
Ville et Aéroport	6 300
Office de Tourisme de Saint-Louis Trois Frontières (subvention)	104 000
Office de Tourisme de Saint-Louis Trois Frontières (reversement taxe séjour)	113 000
Office de Tourisme du Sundgau	-
Communauté de Communes Sundgau (Büssli)	6 000
PETR du Pays du Sundgau « Au boulot, j'y vais en vélo »	1 500
Syndicat d'initiative Pays de Sierentz	2 700
Club Vosgien de Village-Neuf	3 400
Association du Lindenhof (Agrogast)	20 000
Coopération Transfrontalière	2018/€
ETB	53 900
Association Parc des Carrières	15 000
Infobest	10 600
IBA BASEL 2020	80 000
Environnement - Aménagement	2018/€
Petite Camargue Alsacienne (Fonctionnement)	110 000
Petite Camargue Alsacienne (Investissement)	47 000
Brigade Verte	32 000
GAL	11 500
Association Protectrice des Oiseaux	1 400
ATMO Grand Est	20 008
LEADER (AURM)	35 000
Syndicat du Technoport (Participation)	60 000
Syndicat du Technoport (participation Com Euro 3 Lys)	35 000
Région Grand Est (SIG)	4 000
Enseignement - culture - sport - divers	2018/€
SIAS collège d'Altkirch (Wahlbach - Zaessingue)	21 000
Collège Gérard de Nerval	10 000
Collège Gérard de Nerval (Association sportive)	800
Collège de Hégenheim	11 000

Collège de Hégenheim (Associations Sportives)	630
Collège Dolto de Sierentz (Association sportive)	2 000
Collège Dolto (langue et culture)	1 500
Collège Forlen (tablettes ULIS)	-
Lycée Jean-Mermoz (transports sorties)	3 000
Association ADENS (RASED)	1 922
Mathématiques sans frontières	600
Ecole de Musique Pays de Sierentz	15 000
Association 200 photographies pour la nature	-
Conc'Air Ville de Saint-Louis	30 000
Musique Concordia Geispitzen	-
OMSP (portes drapeaux) (100 ^{ème} anniversaire Armistice 1918)	5 000
Vocalys (100 ^{ème} anniversaire Armistice 1918)	5 000
Volant des 3 Frontières	22 000
Vélo club de Saint-Louis (championnat de France journalistes)	-
Tour d'Alsace (groupe Larger)	-
FC KEMBS (Saint-Louis Agglomération Cup)	5 000
CADPA (championnat de France Canoë Kayak)	-
Foyer-clubs Ranspach-le-Haut / Parcours France Tir à l'arc	-
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	3 900
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Louis	-
Divers imprévus à engager selon délibérations spécifiques	15 792

- d'autoriser le Président à signer les conventions financières et avenants à passer avec l'Amicale du Personnel de Saint-Louis Agglomération, la Petite Camargue Alsacienne, l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis /Huningue, HOLO3, ETB, IBA Basel 2020, la Mission Locale Sundgau 3 Frontières, l'ADIL, les Foyers Clubs d'Alsace, la Ville de Saint-Louis (Conc'Air), l'Association LINDENHOF.

Le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité ces subventions, bénéficiaire par bénéficiaire, les conseillers intéressés ne prenant pas part à la délibération pour les associations suivantes :

Rapporteur : M. Girny

5. DECHETS : Budget annexe ordures ménagères - Admissions en non-valeur (DELIBERATION n° 2018-38)

Les titres émis au cours des exercices 2012, 2013 et 2015 et repris dans le tableau ci-dessous sont irrécouvrables ou inférieurs au seuil de poursuite malgré les différentes relances effectuées par la Trésorerie de Saint-Louis (selon liste n° 2997270833 arrêtée à la date du 28/09/2017) :

Débiteur	Exercice	Référence	Objet	Montant	Motif
Groelly née Steinsultz	2012	T-78203040033	OM	69,00 €	Poursuite sans effet
Pagenstert Geert	2012	T-78203230033	OM	79,33 €	Poursuite sans effet
Saulet - Moes	2012	T-78203280033	OM	79,33 €	Poursuite sans effet
Albrecht Michel	2013	T-78204010033	OM	16,24 €	Combinaison infructueuse d'actes
Bauen Roman	2013	T-78203710033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes

Boeglin Marguerite	2013	T- 78204100033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Burgin Cécile	2013	T- 78203550033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Burgin Cécile	2013	T- 78204070033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Cantaffa Corrado	2013	T- 78203820033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Chlapowski Yann	2013	T- 78203370033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Christnacher Claude	2012	T- 78203570033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Dreyer Thierry	2012	T- 78203590033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Dreyer Thierry	2012	T- 78204150033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Eicher Edouard	2013	T- 78203840033	OM	124,54 €	Combinaison infructueuse d'actes
Fabre Pascal	2013	T- 78203440033	OM	69,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
Funke André	2013	T- 78203510033	OM	162,22 €	Combinaison infructueuse d'actes
Funke André	2013	T- 78203940033	OM	169,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
Goerig Agathe	2013	T- 78203750033	OM	62,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
Goerig Agathe	2013	T- 78204370033	OM	124,54 €	Combinaison infructueuse d'actes
Goetschy Vincent	2013	T- 78203760033	OM	72,98 €	Combinaison infructueuse d'actes
Gross Rémy	2013	T- 78204170033	OM	158,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
Guillemin Samuel	2013	T- 78203970033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Haller Hervé	2013	T- 78203630033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Hertz Anita	2013	T- 78203910033	OM	124,54 €	Combinaison infructueuse d'actes
Kassel Dominique	2013	T- 78203340033	OM	79,35 €	Combinaison infructueuse d'actes
Kassel Dominique	2013	T- 78203800033	OM	79,35 €	Combinaison infructueuse d'actes
Kienner Claude	2013	T- 78203650033	OM	169,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
Kienner Claude	2013	T- 78204270033	OM	169,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
Knecht Jérémy	2013	T- 78203480033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Knecht Jérémy	2013	T- 78203930033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Krembel Jimmy	2013	T- 78203770033	OM	54,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
Kuster Markus	2013	T- 78204290033	OM	24,54 €	Combinaison infructueuse d'actes
Lutker Benjamin	2013	T- 78203990033	OM	124,54 €	Combinaison infructueuse d'actes

Merlo Germaine	2013	T- 78203660033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Misslin Anita	2013	T- 78203600033	OM	79,35 €	Combinaison infructueuse d'actes
Neubrand Martine	2013	T- 78203410033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Neubrand Martine	2013	T- 78203850033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Paul Suzanne	2013	T- 78203810033	OM	158,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
Schielly Patrick	2013	T- 78204040033	OM	54,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
Schmitt Joëlle	2013	T- 78204310033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Schmitt Jonathan	2013	T- 78203620033	OM	109,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Thurnherr Ludovic	2013	T- 78203870033	OM	127,73 €	Combinaison infructueuse d'actes
Ozder Muharrem	2015	T- 78207260033	OM	9,66 €	Inférieur seuil de poursuite

Le Trésorier Principal de Saint-Louis demande par conséquent au Conseil de Communauté d'admettre en non-valeur, pour les motifs exposés, la somme de **4 415,34 €**.

☞ Le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité, ces mises en non-valeur.

Rapporteur : M. Girny

06. Règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours (DELIBERATION n° 2018-039)

Dans le cadre de l'élaboration du Pacte fiscal et financier de solidarité 2018/2020 de Saint-Louis Agglomération, le Bureau propose au Conseil de Communauté de mettre en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses Communes membres sur la période 2018 /2019 /2020.

Le soutien financier apporté par Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux qui devront s'inscrire en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Louis Agglomération fondé sur les trois grandes orientations identifiées dans la stratégie « Vision d'Avenir 2030 » de l'Agglomération soit :

- un territoire plus fluide aux mobilités soutenables,
- un territoire de développement métropolitain équilibré et durable,
- un territoire de bien-être et de services en appui sur ses centralités

Le Bureau propose que l'enveloppe globale annuelle affectée aux fonds de concours soit fixée à 1 100 000 € (non révisable), soit 3 300 000 € (non révisable) sur la période 2018/2019/2020).

Cette enveloppe globale est décomposée en :

- une sous-enveloppe « normée » égale à 807 000 €/an ou 2 421 000 € sur la période triennale 2018/2019/2020
- une sous-enveloppe exceptionnelle égale à 293 000 €/an ou 879 000 € sur la période triennale 2018/2019/2020

La sous-enveloppe « normée » est répartie entre les Communes selon une dotation par habitant dont le montant est une fonction décroissante de la strate démographique dans laquelle se situent ces Communes ; cette dotation est décrite dans le règlement d'attribution ainsi que les opérations éligibles.

La sous-enveloppe « exceptionnelle » est réservée aux investissements relevant de compétences communales et contribuant au développement de plusieurs Communes ou servant les intérêts de plusieurs Communes.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours.

Rapporteur : M. Girny

07. Pacte fiscal et financier de solidarité 2018/2020
(DELIBERATION n° 2018-040)

L'adoption d'un pacte fiscal et financier de solidarité est une obligation légale pour les Communautés signataires d'un contrat de ville.

Cette obligation s'applique donc à Saint-Louis-Agglomération signataire d'un contrat de Ville au titre du Quartier de la Gare à Saint-Louis.

Le projet de pacte fiscal et financier soumis à l'approbation du Conseil de Communauté a été élaboré entre le mois de septembre 2017 et le mois de mars 2018 par un groupe de travail constitué au sein du Bureau de Saint-Louis Agglomération.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce projet le 15 mars 2018 et il a été présenté en Conférence des Maires le 21 mars 2018.

Ce projet développe les objectifs et leviers d'action suivants :

- Création d'un observatoire fiscal et financier doté d'outils d'analyse et de gestion prospective pour un partage de l'information sans ingérence dans la gestion des Communes. → **Les Communes de Saint-Louis Agglomération peuvent adhérer gratuitement depuis le 1^{er} janvier 2018 à la plateforme prospective SIMCO.**
- Création d'une dotation de solidarité financière obligatoire et maintien d'une répartition du FPIC de droit commun. → **L'enveloppe globale annuelle de la DSC (500 000 €) et les modalités de sa répartition ont été actées par délibération du Conseil de Communauté en date du 20 septembre 2017.**
- Figer les attributions de compensation (hors cas de transferts nouveaux de compétences ou d'une situation de réduction globale des bases fiscales). → **Le montant définitif des attributions de compensation versé aux Communes par Saint-Louis Agglomération a été fixé à 24 302 092 € par délibération du Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2017.**
- Création d'une enveloppe de fonds de concours avec une définition des critères d'éligibilité. → **L'enveloppe globale prévisionnelle est fixée à 3 300 000 € sur la période 2018/2019/2020. Elle est attribuée aux Communes membres dans les**

conditions fixées par le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de Saint-Louis Agglomération.

- Pas d'unification des taux communaux de la TFPNB, de la TFPB et de la TH, mais encouragement au dialogue fiscal et financier pour optimiser les ressources du territoire.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité :

- le projet de Pacte fiscal et financier de solidarité 2018/2020 de Saint-Louis Agglomération.

Rapporteur : M. Girny

08. Octroi d'une garantie à DOMIAL pour un prêt PSLA destiné à la location - accession de 12 logements à Blotzheim
(DELIBERATION 2018-041)

DOMIAL, Société Anonyme d'HLM, sollicite la garantie de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, à hauteur de 100%, pour l'obtention d'un Prêt Social de Location Accession (PSLA) d'un montant de 2 206 966 €, contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

Vu le contrat de prêt signé entre DOMIAL-ESH ci-après l'Emprunteur, et la Caisse d'Epargne ;

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PSLA d'un montant total de 2 206 966 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne.

Ce Prêt constitué d'une Ligne du Prêt est destiné à financer l'opération de location - accession située rue Clément Ader à Blotzheim.

Article 2 : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Montant	2 206 966 €
Durée totale <i>Durée du préfinancement</i>	5 ans 2 ans
Périodicité de l'échéance d'intérêts	Trimestrielle
Index	Euribor 3 mois
Taux d'intérêt actuariel annuel	Euribor 3 mois en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.45%
Profil d'amortissement	Le profil d'amortissement du capital, de type <i>in fine</i> est calculé à la date de PDD ; il correspond à un total du Prêt en une seule fois à la date d'échéance du Prêt.
Modalité de révision	La première révision interviendra au plus tôt à la première échéance de la période de préfinancement

	du PSLA non transférable. Les révisions suivantes interviendront ensuite à la date de chaque échéance suivante, et ce, avec la même périodicité que les échéances telle que déterminée à l'article 11.2.B du contrat
Garantie	100% SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
Frais	2 207.00 € concernant les frais de dossier 85 euros concernant les frais de garantie

Article 3 : Le garant s'engage :

- à verser à la Caisse d'Epargne sur première demande et de la manière exprimée dans le contrat, les montants dus par l'Emprunteur, tant en capital, intérêts, commissions éventuelles, frais et accessoires ; ces montants incluent les éventuels intérêts et pénalités de retard.
Les sommes ainsi appelées sont payables au plus tard 15 jours ouvrables après réception par le Garant de la démarche.
- à assurer par suite de la défaillance du débiteur toute obligation à l'égard de la Caisse d'Epargne résultant du présent contrat, sans jamais pouvoir lui opposer l'absence de ressources prévues à ce règlement.
- à renoncer au bénéfice de discussion et de révision.

Article 4 : L'engagement de garantie du Garant demeurera en vigueur jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues au titre du présent contrat de prêt.

Dispositions diverses :

- Le défaut d'information du Garant même sur un évènement significatif du projet financé n'est pas opposable au prêteur.
- Le prêteur s'engage à notifier au Garant, dans les mêmes conditions que pour l'Emprunteur, toute mise en demeure susceptible d'entraîner la déchéance du terme.
- En cas de règlement de sa part, le Garant est subrogé dans les droits et obligations du prêteur à l'encontre de l'Emprunteur.

Rapporteur : M. Girny

09. Participation de la Ville de Saint-Louis aux travaux de prolongement de la ligne 3 du réseau de tram bâlois

(DELIBERATION 2018-042)

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Louis a décidé de participer au financement des travaux de prolongement de la ligne 3 du réseau de tram bâlois sur territoire français à hauteur de 2 540 000 € représentant 5,22 % du coût HT de l'opération évalué à 48 660 000 €.

Ce financement intègre la prise en charge par la Ville de Saint-Louis des travaux de dévoiement du réseau d'éclairage public pour un montant de 691 289,87 € HT ainsi que la participation versée par la Ville au titre du programme Interreg V Rhin Supérieur d'un montant de 140 737 €.

Le solde de la contribution financière de la Ville de Saint-Louis s'élève donc à 1 707 973,13 € qui sera versé comme suit :

2018 : 321 440,54 €
2019 : 462 177,53 €
2020 : 462 177,53 €
2021 : 462 177,53 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le montant de la participation financière totale de la Ville de Saint-Louis soit 2 540 000 €
- approuve l'échéancier des versements portant sur le solde de 1 707 973,13 €
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ces décisions

Rapporteur : M. Girny

10. Détermination d'un intérêt communautaire en matière de parc de stationnement
(DELIBERATION 2018-043)

L'exercice de certaines compétences par les EPCI à fiscalité propre est subordonné à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire.

C'est le cas notamment dans le cadre de la compétence optionnelle relative à la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement.

Il est proposé ainsi au Conseil de Communauté de compléter la liste des parkings d'intérêt communautaire en déclarant d'intérêt communautaire le Parking de la rue Saint Exupéry à Saint-Louis, actuellement propriété de la Ville de Saint-Louis, nécessaire notamment aux usagers du Lycée Mermoz, du Collège Schickelé, et du Centre nautique.

Ce transfert de compétence fait suite à la mise en service de l'extension du Tram3 qui a fait apparaître la nécessité d'une gestion de ce parking afin d'y limiter la durée de stationnement.

En effet, Saint-Louis Agglomération désire acquérir un système de contrôle d'accès et de péage pour ce parc de stationnement de la rue Saint-Exupéry.

Ce système aura pour but d'éviter une occupation illicite de ce parking par des utilisateurs du tramway prenant ce dernier à la station proche de la rue Saint-Exupéry et ainsi garantir son utilisation en période estivale pour le Centre nautique. Le système devra permettre une utilisation contrôlée, mais gratuite pour les utilisateurs des sites du Collège René Schickelé, du Centre nautique Saint Exupéry et du Lycée Jean Mermoz.

Le transfert du bien fera l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition à conclure entre la Ville et SLA conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et L.1321-2 du CGCT.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la proposition ci-dessus de définition complémentaire de l'intérêt communautaire en matière de parcs de stationnement ;
- autorise le Président à prendre tout acte y afférent.

Rapporteur : M. Girny

11. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité
(DELIBERATION n° 2018-044)

Depuis le 1^{er} janvier 2016 conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les consommateurs finals d'électricité ne peuvent plus bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de l'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA (anciens tarifs "Jaune" et "Vert").

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé dans ce cadre de mettre en place un groupement de commandes.

Ce groupement associera SAINT-LOUIS Agglomération et les communes membres intéressées.

Il est proposé que le coordonnateur du groupement soit SAINT-LOUIS Agglomération. Chaque membre du groupement s'assurera quant à lui de la bonne exécution des marchés relatifs à ses sites.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera constituée d'un représentant (un membre titulaire et un membre suppléant) de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement. La Commission du groupement sera, en outre, présidée par le représentant de SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les dispositions qui précèdent,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,

Le Conseil de Communauté élit par 69 voix pour M. Alain GIRNY, représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de SAINT-LOUIS Agglomération, ainsi que M. Patrick STRIBY, représentant suppléant, amenés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Rapporteur : M. Girny

12. Programme d'Investissements d'Avenir "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" (PIA TIGA) : adhésion à un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
(DELIBERATION n° 2018-045)

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" (PIA TIGA), le Commissariat général à l'Investissement et la Caisse des Dépôts ont lancé un appel à manifestation d'intérêt en 2017 afin d'identifier et de sélectionner dans une première phase des projets originaux associant un haut niveau d'innovation et un écosystème territorial.

Les territoires du Sud de l'Alsace, dans le cadre d'un consortium, ont structuré et déposé le projet "Champs du possible, villes du futur" dont l'ambition est de relier les espaces ruraux, urbains et périurbains, en s'appuyant sur l'agriculture de demain au service des habitants.

La candidature du consortium Sud Alsace fait partie des 24 lauréats sélectionnés début 2018 sur l'ensemble de la France parmi 117 projets. Cette sélection permet au consortium de bénéficier d'une enveloppe 380 150 € qui doit permettre d'affiner le projet de territoire et de préparer la réponse à l'appel à projets, phase 2, qui sera lancé mi-2018.

La constitution du projet définitif dans le cadre de cette deuxième phase nécessite :

- la réalisation d'études d'ingénierie techniques complémentaires sur les actions identifiées ;
- un accompagnement dans la structuration juridique et financière des innovations portées par le territoire.

L'enveloppe de 380 150 € est principalement destinée au financement des études d'ingénierie techniques complémentaires. Elle participe également au cofinancement, à hauteur de 28,6%, du marché d'accompagnement dans la structuration juridique et financière.

Les territoires membres du consortium se sont engagés à assurer le financement restant de ce marché d'accompagnement dont le montant global maximum s'élève à 210 000 € TTC.

Le marché sera passé dans le cadre d'un groupement de commandes à créer entre la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), et les collectivités publiques du Sud Alsace partenaires.

La contribution de Saint-Louis Agglomération dans le cadre du groupement de commandes s'élève à 9,5 % du coût total définitif TTC du marché soit un maximum de 19 950 €.

La convention constitutive du groupement jointe en annexe a pour objet de créer ce groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), et les collectivités publiques du Sud Alsace partenaires en vue de la passation d'un accord-cadre de prestations intellectuelles pour accompagner m2A et les membres du groupement de commandes à formaliser leur candidature à l'appel à projets, de déterminer les modalités de fonctionnement du groupement et de régler les conditions dans lesquelles l'accord-cadre va être passé et exécuté.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de groupement de commandes jointe en annexe entre m2A et les collectivités publiques du Sud Alsace pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" ;
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

Rapporteur : M. Deichtmann

13. Signature de l'additif à la convention de planification du projet 3Land 2016-17/2020 pour l'année 2018
(DELIBERATION n° 2018-046)

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mai 2016, Saint-Louis Agglomération s'est engagée à soutenir la poursuite du projet 3Land jusqu'en 2020, en signant la convention de planification du projet 2016-17/2020. Cette convention définissait de manière précise l'organisation du partenariat et le programme de travail pour les années 2016 et 2017.

Cette convention mentionnait également la nécessité de définir pour chaque année suivante, un programme de travail et un plan de financement et cela via un additif à la convention initiale.

Pour l'année 2018, le programme de travail qui a été défini prévoit la réalisation des actions suivantes :

- Lancement d'une étude d'opportunité concernant le pont sur le Rhin ;
- Création d'une brochure sur le catalogue de critères permettant l'obtention du label 3Land ;
- Evaluation du catalogue de critères sur les sites du Rheinpark et du Dreiländereck ;
- Elaboration d'un concept de communication ;
- Organisation d'un voyage d'étude ;
- Mandatement de l'accompagnement du projet par l'ETB.

Le plan de financement de ce programme de travail est le suivant :

Canton de Bâle-Ville	108 000 €
Gemeinde Weil-am-Rhein	40 500 €
Landkreis Lörrach	13 500 €
Commune de Huningue	22 500 €
Saint-Louis Agglomération	22 500 €
Conseil Départemental Haut-Rhin	9 000 €
Total	216 000 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise le Président ou son représentant à signer l'additif à la convention ci-joint ;
- approuve le cofinancement de Saint-Louis Agglomération à hauteur de 22 500 €, qui sera versé à l'Eurodistrict Trinational de Bâle.

Rapporteur : M. Girny

14. Participation de Saint-Louis Agglomération à l'organisation du défi « Au boulot j'y vais à vélo » - Edition 2018
(DELIBERATION 2018-047)

Une dizaine de collectivités alsaciennes et le Pays de la Déodatie (88) co-organisent, depuis plusieurs années maintenant, un défi à destination des entreprises et organismes publics pour inciter leurs employés à effectuer leurs trajets domicile-travail à vélo pendant les deux semaines du défi en juin.

Il est prévu d'organiser le prochain défi du 4 au 17 juin 2018. A ce titre, il est demandé aux territoires volontaires une participation financière. Cette contribution s'élèverait à 1500 € pour Saint-Louis Agglomération.

Comme chaque année, un territoire co-organisateur assure le portage administratif du projet et accueille un(e) stagiaire pour accompagner le projet. Pour l'édition 2018, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau endossera cette mission.

Le projet de convention précise les conditions de versement de la contribution de 1500 € de Saint-Louis Agglomération au PETR du Pays du Sundgau, dans le cadre de la co-organisation de ce défi.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue et verse la quote-part de participation au défi, d'un montant de 1500 €, au PETR du Pays du Sundgau, structure porteuse du projet et d'accueil du stagiaire ;
- approuve le texte de la convention de partenariat du défi « au boulot j'y vais à vélo » à signer avec les territoires co-organisateur de l'édition 2018 et jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Girny

15. Système d'Information Géographique

Conclusion d'une convention de prestation de service pour l'exploitation et la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique avec le Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs

(DELIBERATION n° 2018/048)

En 2014, la Communauté de Communes des Trois Frontières avait conclu avec le Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs, une convention de prestation de service pour l'exploitation et la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Cette convention a expiré au 24 juillet 2017 et le Syndicat d'Eau souhaiterait conclure une nouvelle convention.

Le projet de cette nouvelle convention est annexé à la présente.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'une convention de prestation de service pour l'exploitation et la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) avec le Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs ;
- autorise le Président à signer la convention.

Rapporteur : M. Girny

16. Modification de l'état des effectifs
(DELIBERATION 2018-049)

Il convient de modifier le tableau des effectifs en ouvrant un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe à temps complet pour la Direction des Sports dans le cadre du recrutement de l'Adjoint au Directeur, poste vacant.

Cette création est budgétairement neutre par suppression d'un poste d'opérateur territorial devenu inutile.

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, avec effet au 1^{er} avril 2018 :

- la suppression d'un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet,
- l'ouverture d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe à temps complet.

Rapporteur : M. Girny

17. ZAC du Technoparc
Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC
(DELIBERATION n° 2018-050)

1. Rappel du contexte et objectifs de l'opération projetée

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, SLA dispose des compétences nécessaires pour créer de nouvelles zones d'activité économique.

Il est également rappelé que par délibération du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire a déclaré la zone d'activité du Technoparc d'intérêt communautaire et qu'en conséquence, SLA dispose de la compétence pour lancer une procédure de ZAC au sein du périmètre ci-annexé.

En vertu de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, préalablement à la création de la ZAC et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles, une concertation doit être mise en œuvre dont les modalités doivent être fixées par le Conseil Communautaire.

Par délibération en date du 25 octobre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé les objectifs poursuivis par le projet de ZAC sur le secteur du Technoparc et le périmètre des études préalables.

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté est l'opportunité pour SLA de développer un projet ambitieux en se dotant d'un outil véritablement souple permettant les évolutions indispensables à la création et à l'optimisation d'une zone d'activité.

Par la même délibération en date du 25 octobre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC et défini les modalités de la concertation.

Bilan de la concertation

Le tableau suivant retrace la mise en œuvre des différentes modalités de concertation telles qu'elles ont été définies par le Conseil Communautaire :

Modalités de concertation	Moyens mis en œuvre	Date de l'événement
Réunion publique n° 1 : échanges sur l'état initial	Réunion publique à la Comète à Héringue (16 rue du 20 novembre). La réunion a été annoncée par voie de presse et via internet.	24 janvier 2018 de 18h00 à 19h30
Réunion publique n° 2 : échanges sur le périmètre et les esquisses d'aménagement	Réunion publique à la Comète à Héringue (16 rue du 20 novembre). La réunion a été annoncée par voie de presse et via internet.	20 février 2018 de 18h00 à 19h00
Informations dans le bulletin de la Communauté d'Agglomération ou dans la presse locale	Les réunions publiques ont fait l'objet d'annonces légales publiées dans le journal L'Alsace et les DNA. Aucune parution du bulletin de SLA pendant la période concernée.	L'Alsace du 19 janvier 2018 L'Alsace du 17 février 2018 Les DNA du 17 janvier 2018 Les DNA du 16 février 2018
Supports de communication et dossier présentant l'opération d'aménagement	Un dossier présentant l'opération a été mis à la disposition du public dans les locaux du siège de Saint-Louis Agglomération. Il a été enrichi au fur et à mesure de l'avancement des études par les documents présentés lors des réunions publiques. Des panneaux exposant le diagnostic puis les esquisses d'aménagement ont été mis à la disposition du public dans les mêmes conditions.	Du 26 octobre 2017 au 06 mars 2018 (dossier) Du 24 janvier au 06 mars 2018 (panneaux diagnostic) et du 20 février au 06 mars 2018 (panneaux esquisses)
Registre d'observation	Le registre a été mis à la disposition du public dans les locaux du siège de SLA à partir du 26 octobre 2017 et jusqu'au 06 mars 2018 soit 15 jours après la deuxième réunion publique.	Du 26 octobre 2017 au 06 mars 2018
Adresse mail	L'adresse mail urbanisme@agglo-saint-louis.fr a été communiquée au public dès le 26 octobre 2017 (site internet de SLA et dossier associé au registre de concertation) puis rappelée sur tous les supports diffusés via internet ou lors des réunions publiques.	Du 26 octobre 2017 au 06 mars 2018

Onglet spécifique sur le site internet de SLA	Un onglet spécifique a été créé dès le 26 octobre 2017. Les documents présentés lors des réunions publiques et les panneaux ont été proposés en téléchargement au fur et à mesure de leur réalisation.	Du 26 octobre 2017 au 06 mars 2018
Modalités complémentaires	La commune de Héringue a annoncé les deux réunions publiques sur son site internet, ainsi que par voie d'affichage en mairie.	Du 16 janvier 2018 au 06 mars 2018
Prise en compte des observations du public	Les observations du public ont été recueillies par voie postale, par mail et dans le registre de concertation sur l'ensemble de la période définie par le Conseil Communautaire.	Du 26 octobre 2017 au 06 mars 2018

Les supports de présentation et les annonces listés ci-dessus sont annexés au présent bilan.

Les modalités de concertation définies par le Conseil Communautaire ont été respectées. Des initiatives complémentaires ont été prises par la commune de Héringue, concourant à la bonne information du public.

La participation est restée modeste.

Type de participation	Analyse quantitative
Réunion publique du 24 janvier 2018	Public composé de 9 personnes
Réunion publique du 20 février 2018	Public composé de 8 personnes
Observations recueillies dans le registre de concertation	Aucune
Observations recueillies par courrier	Aucune
Observations recueillies par mail	Aucune

Les questions ou remarques recueillies lors des réunions publiques et les réponses apportées sont les suivantes :

Questions et remarques	Réponses
Réunion publique du 24 janvier 2018	
A quelle date un permis de construire pourra être déposé ?	Un permis de construire pourra être délivré après approbation de la mise en compatibilité du PLU de Héringue. Il peut par contre faire l'objet d'une instruction préalable soit 3 mois avant cette échéance qui devrait intervenir début décembre 2018.
Quelles sont les contraintes pour le secteur de la carrière ?	L'exploitation est prévue jusqu'en 2023 et la carrière ne sera donc pas intégrée à la ZAC.
Est-ce que des parkings ou des constructions peuvent être réalisés dans le périmètre de protection du captage ?	C'est possible sous conditions dans la zone B (évacuation des eaux de ruissellement hors zone et constructions ne générant pas d'eaux industrielles en particulier).

Sera-t-il possible de se raccorder au chauffage urbain d'EBM qui est situé de l'autre côté de l'autoroute ?	La traversée de l'autoroute est envisageable pour EBM s'il y a un intérêt économique à le faire.
Est-ce que les plans de vol des avions passent au-dessus du site ?	Le cône d'envol jouxte le site et les avions passent donc plus à l'ouest.
Quel est le trafic jour sur la RD105 ?	D'après les derniers comptages, le trafic est d'environ 18 000 VL/J.
La zone bénéficie d'un très bel accès. Est-ce qu'il sera bien sans issue ? Une place de retournement sera aménagée ?	L'accès sera bien sans issue pour les véhicules à moteur et une place de retournement adaptée sera aménagée. Son emplacement reste à définir.

Réunion publique du 20 février 2018

Qu'est-ce qui va déterminer le choix entre les différentes propositions d'aménagement (position de la placette de retournement et piste cyclable d'un côté ou de l'autre de la voie centrale) ?	Les contraintes techniques (lignes électriques enterrées sous l'emprise publique) et les besoins des entreprises seront déterminants. Le choix sera fait en fonction des subdivisions des îlots et du positionnement des accès aux lots.
Le positionnement de la piste cyclable côté sud de la voie centrale paraît plus intéressant pour les déplacements quotidiens car les flux devraient être plus nombreux sur l'axe Héringue - Gare de Saint-Louis et rencontrer moins de coupures (rues ou accès) de ce côté de la voie. Est-ce que le nombre d'accès à chaque îlot est connu ?	Le nombre d'accès sur la voie centrale n'est pas connu à ce stade.

Les modalités de concertation mises en œuvre ont permis une bonne participation du public. Les observations recueillies ont pu recevoir une réponse adaptée.

En conséquence, la procédure de création de la ZAC peut être poursuivie. L'avis de l'Autorité Environnementale sera recueilli puis l'ensemble du dossier de création fera l'objet d'une mise à disposition du public conformément aux articles L.123-2 et L.123-19 et suivants du Code de l'environnement. Ce dossier sera complété par le présent bilan de la concertation et par l'avis de l'Autorité Environnementale.

A l'échéance de cette procédure, le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer sur le bilan de la mise à disposition du public et sur la création de la ZAC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le bilan de la concertation présenté ;

Le bilan de la concertation sera mis à la disposition du public, dans le même temps que le dossier de création de la ZAC et que l'avis de l'Autorité Environnementale, dans le cadre de la procédure de participation du public prévue au Code de l'environnement.

Rapporteur : M. Latscha

18.1 DECHETS : Passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un point d'apport volontaire enterré (PAV) rue Kieffer à Saint-Louis
(DELIBERATION n 2018-51)

Saint-Louis Agglomération a en charge la gestion des points d'apport volontaire au titre de sa compétence optionnelle de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Comme initié précédemment par la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, Saint Louis Agglomération a décidé de poursuivre l'accompagnement des communes qui le souhaitent, dans leurs projets d'enfouissement d'un certain nombre de ces PAV.

C'est ainsi que la Commune de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération ont décidé d'aménager un PAV enterré rue Kieffer à Saint-Louis.

Pour ce faire, la convention jointe a pour objet de confier à la Ville de Saint-Louis, le soin de réaliser les travaux d'aménagement situés rue Kieffer, afin d'y accueillir des conteneurs enterrés. Cette convention fixe les modalités juridiques et financières de cette maîtrise d'ouvrage déléguée et précise que la partie des travaux de terrassement et de remblaiement seront réalisés par la Commune de Saint-Louis ; la fourniture et la pose de conteneurs étant assurée par Saint-Louis Agglomération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve la convention ci-jointe et d'autoriser le Président à la signer.

Rapporteur : M. Latscha

18.2 DECHETS : Passation d'une convention de partenariat avec les communes membres dans le cadre de la Prévention des Déchets pour la collecte des textiles, linges et chaussures
(DELIBERATION 2018-052)

Lors de sa séance du 20 décembre 2017, les membres du Conseil ont approuvé la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés au sein de Saint-Louis Agglomération pour la période 2018-2023.

Ce projet de convention entre dans le cadre de ce programme et correspond plus précisément à l'action relative au développement de la collecte des textiles, des linges et des chaussures (TLC).

Dans ce cadre, les membres de la Commission Environnement, lors de leur séance du 7 février 2018, ont proposé d'homogénéiser la collecte des TLC et d'offrir la possibilité pour les communes qui le souhaitent, de confier à SLA le soin d'être l'interlocuteur unique de la collecte des TLC sur leur territoire. Pour ce faire, une convention type à conclure avec les communes membres est proposée ci-joint.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention ;
- approuve la réalisation d'un test sur une commune pilote volontaire à savoir la Ville de Saint-Louis - puis, en cas de bilan positif, d'étendre aux communes qui le souhaitent la possibilité de conventionner directement avec SLA et d'autoriser le Président à signer la (ou les) conventions à intervenir.

Rapporteur : M. Burget

19. Convention d'indemnisation pour perte de récolte dans le cadre des travaux de renforcement de la liaison AEP intercommunale entre Kappelen et Brinckheim
(DELIBERATION 2018-053)

Dans le cadre du marché de travaux de sécurisation de la liaison intercommunale en eau potable existante entre Kappelen et Brinckheim, Saint-Louis Agglomération a confié à la société SOGEA Est BTP la réalisation de travaux de pose de canalisations.

La pose des conduites d'eau potable a nécessité le passage sur domaine privé, sur trois parcelles agricoles recevant des cultures fourragères.

L'accès aux parcelles se faisant dans l'emprise des travaux, il a été convenu, dans les documents de la consultation, l'indemnisation de l'exploitant agricole, la S.C.E.A. FERME EQUESTRE DU KOER, représentée par GINDER Christophe, pour la perte de récolte subie sur l'ensemble des terrains exploités.

Cette indemnisation d'un montant de 3705,95€ doit être actée dans une convention à passer entre Saint-Louis Agglomération et l'exploitant concerné.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les modalités de l'indemnisation pour perte de récolte de l'exploitant,
- autorise le Président à signer la convention d'indemnisation pour perte de récolte à intervenir ainsi que tout document y afférant.

Rapporteur : M. Girny

20. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 18 janvier 2017
(DELIBERATION 2018-54)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} au 28 février 2018, en application de la délégation de principe accordée par délibération du 18 janvier 2017 :

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'une modification (n°2) au marché de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement rues du Bois Fleuri, des Alouettes et des Perdrix à Saint-Louis - Suite à différentes décisions du maître d'ouvrage, le montant du marché est diminué de la somme de 95 569,29 € TTC ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bon de commandes, sur une durée d'un an, pour un maximum de 25 000 € HT avec la société KOCH ELECTRICITE, en vue d'assurer des prestations de dépannage électrique aux multi-accueils Les Loustics et Tom Pouce

Point 3-5 des délégations - Solliciter toute subvention, et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants :

- Demande de subvention adressée à l'Agence de l'Eau au titre du programme 2018 du Fonds de Solidarité Urbain Rural - pour le financement des travaux de renforcement de la liaison intercommunale d'adduction en eau potable entre Kappelen et Brinckheim
- Demande d'aide financière adressée à l'Agence de l'Eau pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre - PR/BO Rosenau "BAKERO" - Augmentation du débit refoulé vers la station d'épuration de Village-Neuf et optimisation du fonctionnement du bassin existant
- Demande d'aide financière adressée à l'Agence de l'Eau pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre - création d'une interconnexion entre les unités de production du Syndicat d'eau de Saint-Louis, Huningue et Environs - de Saint-Louis Agglomération - du Syndicat intercommunal des Eaux de Bartenheim-Kembs-Rosenau

Point 4-6 des délégations - Décider la réforme et l'aliénation des biens mobiliers en deçà de 50 000 € y compris par mise aux enchères publiques :

- Signature de diverses conventions de mise à disposition de mini-bus à des associations ou communes

Point 6-2 des délégations - Approuver toutes conventions de gestion / de remboursement avec les organismes sociaux :

- Conclusion d'une convention d'accompagnement conclue avec le Centre de ressources Enfance Plurielle 68 (Bollwiller) pour l'accompagnement de l'équipe du multi-accueil Tom Pouce dans le cadre de l'accueil d'un enfant en situation de handicap

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 283 522,96 € en section de fonctionnement
- 334 722,65 € en section d'investissement.

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} au 28 février 2018 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 18 janvier 2017.

Personne ne demandant plus la parole, M. Girny, lève la séance à 19 H 40.